

Quand sanitaire
rime
avec préventif

L'ALMA renforce depuis plusieurs années ses actions et services autour de la prévention.

PACK INTRO et PACK AVORTEMENT

Ces actions volontaires complètent le volet biosécurité conduit depuis 3 ans avec les formations déjà suivies par plus de 100 éleveurs bovins



Au quotidien, je suis un acteur de la prévention sanitaire dans mon élevage en lien avec mon vétérinaire et le GDS

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire et l'ALMA :



ALMA
Cité Galliane – BP 279
40005 Mont de Marsan cedex

gds@landes.chambagri.fr

Sabine Baylocq
tél 05 58 85 43 91 – port 06 07 21 08 47



Nouveaux services :

PACK INTRO

PACK AVORTEMENT

Objectif :
limiter l'introduction des maladies dans les cheptels

Ces services sont proposés aux adhérents de l'ALMA.

PACK INTRO

RECHERCHE

Tuberculose - Néosporose - IBR - Fièvre Q -
BVD - Chlamydie - Paratuberculose

**Analyses lors des introductions
de bovins**

100 % prises en charge (1) (2) (3)

**Analyses adaptées à l'âge,
au stade physiologique
et à la destination du bovin**

Je maîtrise les risques lors des achats d'animaux :

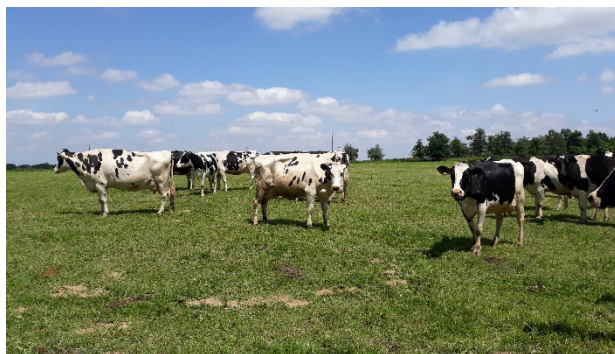
**Je favorise les transports directs pour mes animaux
introduits.**

Autant que possible, je fais réaliser les analyses chez le
vendeur (3).

J'isole les animaux le temps d'obtenir les résultats des analyses.



Je protège
mon élevage



(1) pour les adhérents ALMA à jour de leur cotisation

(2) en 2022, année de lancement

(3) animaux en provenance 40-64-65, analyses réalisées LPL
(Laboratoire des Pyrénées et des Landes)

PACK AVORTEMENT

RECHERCHE

Chlamydie - Fièvre Q - BVD -
Néosporose - Ehrlichiose

**Aide au diagnostic des séries
d'avortements**

Série d'avortements :

- . au moins 2 avortements <30 j
- . 3 avortements ou plus en 9 mois plus

**Visite vétérinaire et analyse
brucellose**

100 % prise en charge par l'Etat

Autres analyses

100 % prises en charge (1)

La réglementation en matière d'avortements bovin :

"Est considéré comme un avortement l'expulsion du fœtus
ou du veau, soit né mort, soit succombant dans les
quarante-huit heures après la naissance". La naissance
prématurée d'un veau viable n'est pas un avortement.

Les avortements bovins sont à déclaration obligatoire.